



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA MODERNISATION

Paris, le 11 février 2016

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La Directrice

N° 2016 - 113075 DRH

Madame la Secrétaire générale,

Par courrier en date du 24 décembre dernier, vous avez bien voulu m'interroger sur la politique de la DRH sur le temps de séjour en administration centrale des primo-partants de catégorie A et B.

Comme vous le savez, le mouvement « étranger » en 2016 présente, selon les catégories d'agents, un différentiel plus ou moins élevé entre l'offre et la demande. S'il est plutôt favorable pour les SESIC (31 postes pour 23 candidats), il est relativement contraint pour les agents de catégories C (452 postes en Transparence initiale pour 499 candidats) et fortement contraint pour les autres (160 postes pour 263 candidats en catégorie A, 10 postes pour 18 ASIC et 72 postes pour 130 Secrétaires de chancellerie).

Divers éléments expliquent ces contraintes : les exercices de programmation des effectifs, la reconfiguration de la carte diplomatique et consulaire (transformations en PPD, exercice grand pays...) et la réponse favorable apportée depuis quelques années à la grande majorité des très nombreuses demandes de maintien en poste pour une quatrième année sollicitées par les agents avec l'accord de leur chef de poste. Cette conjonction de facteurs conduit mécaniquement à une diminution du nombre de postes offerts chaque année à la Transparence et partant, à un allongement de la durée de séjour en administration centrale.

Dans ce contexte et par souci d'équité, la DRH a décidé de donner, dans le cadre du traitement des vœux des agents cette année, la priorité aux agents ayant passé plus de 3 années en administration centrale, notamment s'agissant des primo-partants, et à ceux sollicitant un second poste consécutif à l'étranger. Plus que d'une règle, il s'agit surtout à ce stade d'un critère permettant, à mérite égal, de départager de la façon la plus juste possible les nombreux candidats à un départ en poste.

Madame Nathalie BERTHY
Secrétaire générale
CFDT

Je comprends que les jeunes collègues primo-partants, notamment de catégorie A, soient déçus de ne pouvoir partir immédiatement à l'étranger, a fortiori après avoir été autorisés à s'inscrire et à émettre des vœux dans le cadre de la Transparence. Néanmoins, le fait de candidater sur la Transparence n'est pas en soi la garantie d'un départ, a fortiori lorsque les vœux portent majoritairement sur les postes les plus demandés (Amérique du Nord, Asie du Sud-Est par exemple).

Par ailleurs, il nous apparaît qu'une quatrième année ou une deuxième affectation consécutive en administration centrale peuvent être très utiles et fructueuses pour un jeune agent. C'est l'opportunité en effet d'approfondir sa connaissance du Ministère et, le cas échéant, de diversifier ses compétences.

Je précise néanmoins que les appels à candidatures publiés sur Diplonet ainsi que les Transparences complémentaires sont ouverts à l'ensemble des agents, y compris les primo-partants. Plusieurs d'entre eux ont d'ores et déjà émis des vœux dans ce cadre et auront des chances de partir.

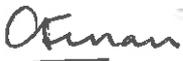
S'agissant des Secrétaires de chancellerie, priorité a été donnée, parmi les candidats en poste en centrale, à ceux ayant un temps de séjour de 4 ans et plus, qu'ils soient ou non lauréats de concours.

Comme cela a été expliqué aux organisations syndicales notamment lors de la réunion d'information du 7 janvier dernier, la DRH s'est efforcée de communiquer depuis plusieurs mois sur les contraintes du mouvement 2016, directement auprès des agents à l'occasion des nombreux entretiens individuels conduits par la Sous-direction des personnels, mais aussi via une lettre info-DRH (n°36 « la transparence Etranger des agents titulaires et CDI »).

Enfin, s'agissant de la politique d'octroi large de 4^{èmes} années en poste, mise en œuvre par la DRH à la demande du précédent Secrétaire général, je rappelle que cette politique répond – avant tout – à une demande très large exprimée par les agents de ce Ministère. Ce temps de séjour de 4 ans répond clairement à un besoin de stabilité, tant professionnelle que personnelle, éprouvé désormais par les trois-quarts de nos collègues. A cet égard, la motivation première de l'administration n'est pas de réaliser des économies budgétaires : ce mouvement très répandu et visiblement pérenne émane en effet des agents eux-mêmes, avec l'appui de leur supérieur hiérarchique. Si cette demande forte n'existait pas, la DRH n'aurait pas à y répondre.

Je reste naturellement à votre disposition pour évoquer ces sujets de manière plus approfondie si vous le souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'assurance de ma considération.


Caroline FERRARI